



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des Libertés
Publiques et des Affaires
Décentralisées

2^{ème} Bureau
Urbanisme et Affaires
domaniales

Affaire suivie par : David CANDORET
Tél. : 04 72 61 61 12
Courriel : david.candoret@rhone.gouv.fr
Fax : 04.72.61.63.43

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

Projet d'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD30, avec la voie communautaire rue des Varennes et la voie communale rue du Vieux Bourg sur le territoire de la commune de Brindas

Procès-verbal de déroulement des opérations (article R.112-20 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique)

Par délibération du 18 décembre 2015, la commission permanente du Conseil départemental a sollicité l'engagement de la procédure d'expropriation et l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire dans le cadre du projet concerné.

Le préfet du Rhône a saisi le président du tribunal administratif de Lyon, par courrier du 12 mai 2016, en vue d'obtenir la désignation d'un commissaire enquêteur pour les enquêtes publiques, d'une part préalable à la déclaration d'utilité publique et d'autre part parcellaire.

Le 24 mai 2016, étaient désignés pour ces enquêtes publiques, par décision n°E16000219/69, Monsieur Yves VALENTIN, retraité, chargé de sécurité dans l'industrie, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Gaston MARTIN, retraité, ingénieur civil des Ponts et Chaussées, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le 30 mai 2016, le commissaire enquêteur est venu en préfecture du Rhône pour recevoir un exemplaire du dossier d'enquête, arrêter les dates et horaires de ses permanences en mairie de Brindas et coter et parapher le registre d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, à feuillets non mobiles, devant être mis à disposition du public en mairie de Brindas.

Le 30 mai 2016, l'arrêté d'ouverture des enquêtes conjointes a été signé par le préfet du Rhône. Il rappelle le déroulement des opérations pour ces enquêtes.

Par courrier du 30 mai 2016, ont été adressés au commissaire enquêteur un exemplaire de l'arrêté d'ouverture des enquêtes publiques et un courrier lui rappelant ses obligations.

Documents d'enquête publique :

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique élaboré par le Conseil départemental du Rhône était complet au regard des pièces exigées par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le 30 mai 2016, le dossier d'enquête et le registre d'enquête publique ont été envoyés en mairie de Brindas pour mise à disposition du public du lundi 13 juin 2016 au vendredi 15 juillet 2016 inclus, dates de l'enquête publique.

Publicité de l'enquête publique :

Un avis au public reprenant les informations nécessaires à la bonne information du public a été diffusé de manière réglementaire dans deux journaux locaux. Les parutions ont eu lieu dans :

- Le Tout Lyon Affiches : le 4 juin 2016 et le 18 juin 2016 ;
- Le Progrès (édition du Rhône) : le 3 juin 2016 et le 13 juin 2016.

Cet avis a également été affiché en mairie de Brindas du 31 mai 2016 au 15 juillet 2016. Cet affichage a été attesté par le maire de Brindas au premier jour de l'affichage et au dernier jour de celui-ci.

La publicité de l'enquête a ainsi été régulièrement effectuée au regard du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique qui régit cette enquête.

Déroulement de l'enquête publique :

Le commissaire enquêteur s'est assuré de l'affichage de l'avis d'enquête publique en mairie de Brindas, de l'ouverture du registre d'enquête par le maire de la commune, de la mise à disposition du public du dossier d'enquête et du registre d'enquête pendant toute la durée de celle-ci. Il a reçu le public aux jours et heures indiqués sur l'arrêté d'ouverture d'enquête et l'avis au public. Il s'est assuré de la clôture du registre par le maire de la commune en fin d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de Brindas :

- le lundi 13 juin 2016 de 9 h à 12 h ;
- le mardi 28 juin 2016 de 14 h à 17 h ;
- le mercredi 13 juillet 2016 de 14 h à 17 h.

Les observations du public pouvaient aussi être transmises au commissaire enquêteur en mairie de Brindas par courrier à son attention.

A l'issue du dernier jour d'enquête, le 15 juillet 2016, le registre d'enquête a été clos par le maire de la commune et a été remis le 21 juillet 2016 au commissaire enquêteur avec le dossier d'enquête publique.

Le 25 août 2016, le commissaire enquêteur a remis ces documents en préfecture, accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées sur le projet.

Fait à Lyon, le - 5 SEP. 2016

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général adjoint
Sous-Préfet de l'arrondissement de Lyon


Denis BRUEL